

REPUBLICQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT
DU JURA

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du Jeudi 14 mars 2024

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 mars

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérôme FASSETNET.

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

8 mars 2024

et qu'elle a été faite le

8 mars 2024

Présents : Brans : M. Michael PERES **Dammartin Marpain** : M. Antony BOURCET **Dampierre** : Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, M. Anthony FALCONNET, Mme Nathalie HONORIO **Etrepigny** : M. Laurent CHENU **Evans** : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET **Fraisans** : M. Sébastien HENGY, Mme Anne-Marie LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON **La Barre** : M. Philippe GIMBERT **La Bretenière** : Mme Isabelle GUILLOT **Louvatange** : M. Gérôme FASSETNET **Montmirey-la-Ville** : M. Eric PERTUS **Mutigny** : M. Eric DRUOT **Offlanges** : M. Jean-Claude THABARD **Orchamps** : M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Michèle BOUCARD **Ougney** : M. Cédric IVANES **Our** : M. Segundo ALFONSO **Pagney** : M. Michel GANET **Plumont** : M. Christophe PERRET **Ranchot** : Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT **Rans** : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA **Romain** : Mme Aurélie CHANCENOTTE, **Salans** : M. Yves COINCENOT **Saligney** : M. Gilbert LAVRY **Sermange** : M. Michel BENESSIONO **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS **Thervay** : M. Stéphane ECARNOT

Suppléés :

Absents excusés : **Courtefontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD **Dampierre** : Mme Valérie BENDERITTER **Fraisans** : M. Hubert BACOT **Gendrey** : M. Gilbert TSCHAIINE **Monteplain** : M. Luc BEJEAN **Montmirey-le-Château** : M. Martin DAUNE **Orchamps** : M. Nicolas JOLY **Rouffange** : Mme Aurore PLANCON **Salans** : M. Philippe SMAGGHE **Serre les Moulières** : M. Claude TERON **Vitreux** : M. Alain GOMOT

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MORLIER**Procurations de vote** :

Mandants : M. Hubert BACOT (Fraisans), M. Gilbert TSCHAIINE (Gendrey), M. Nicolas JOLY (Orchamps)

Mandataires : M. Dominique JOLY (Fraisans), M. Gilbert LAVRY (Saligney) M. Olivier DEMANDRE (Orchamps)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20h04 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 37**Absents suppléés** : 0**Absents excusés** : 11

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°**DCC2024_03_027****Objet** :

Rapport d'activité 2023 du Conseil de développement

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le 19/03/2024



ID : 039-243900560-20240314-DCC2024_03_027-AR

RAPPORT D'ACTIVITE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DOLOIS-PAYS DE PASTEUR

Compte tenu de la cohérence et du dialogue entre les territoires du nord du département, la Communauté d'agglomération du Grand Dole, les Communautés de communes Jura Nord, de la Plaine Jurassienne et du Val d'Amour ont mis en place un Conseil de développement commun.

Son pilotage a été confié au Pays Dolois-Pays de Pasteur.

Le Conseil de développement a été installé en juin 2021. Il compte 40 membres, 20 femmes et 20 hommes.

Cette instance de concertation citoyenne s'est réunie à trois reprises au cours de l'année 2023 :

- Le 29 mars 2023, pour une présentation du Centre Hospitalier Louis Pasteur et un débat sur le futur Contrat Local de Santé (CLS) ;
- Le 10 juillet 2023, à propos du contrat « Territoires en action » signé avec la Région, du projet de Maison partagée de Chaussin, et du projet d'accueil de loisirs d'Authume ;
- Le 6 décembre 2023, à propos du projet de réhabilitation de l'ancien presbytère d'Ounans, et pour une présentation de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) de la Communauté de communes du Val d'Amour.

L'article L5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, repris par l'article 3 du règlement intérieur du Conseil de Développement, dispose que celui-ci doit établir un rapport d'activité qui est examiné et débattu par les organes délibérants des EPCI du Pays.

Le rapport d'activité du Conseil de développement du Pays Dolois-Pays de Pasteur est joint en annexe.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE du rapport d'activité 2023 du Conseil de Développement du Pays Dolois-Pays de Pasteur ;**
- **DIT qu'il a été examiné et, le cas échéant, débattu par le Conseil communautaire.**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérôme FASSETNET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le 19/03/2024



ID : 039-243900560-20240314-DCC2024_03_027-AR

LE COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS NORMANDS-PAYS
DE CAEN

Le Comité de Développement du Pays Normands-Pays de Caen a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport d'activité 2023.

Le Président du Comité de Développement du Pays Normands-Pays de Caen,

M. [Nom]

[Adresse]

[Code postal]

[Ville]

[Téléphone]

[E-mail]

[Site web]

[Page 2 sur 2]



Assemblée Générale du 13 Février 2024

Délibération Rapport d'activité du Conseil de développement pour 2023

Nombre de délégués en exercice : 13

Nombre de délégués présents : 8

Nombre de procurations : 3

Nombre de votants : 11

Délégués présents : Régis CHOPIN, Jean-Michel DAUBIGNEY, Gérôme FASSENET, Jean-Pascal FICHÈRE, Christian LAGALICE, Virginie PATE, Etienne ROUGEAUX, Jean-Marie SERMIER

Délégués absents ayant donné pouvoir : Jean-Baptiste GAGNOUX (pouvoir à Jean-Pascal FICHÈRE), Dominique MICHAUD (pouvoir à Jean-Marie SERMIER), Chantal TORCK (pouvoir à Christian LAGALICE)

Délégués absents n'ayant pas donné pouvoir : Séverine CALINON (excusée), Julien STOLZ (excusé)

Conformément à l'article L5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 3 de son règlement intérieur, le Conseil de Développement doit établir un rapport d'activité qui est examiné et débattu par les organes délibérants des EPCI du Pays Dolois - Pays de Pasteur.

1. Périmètre

Un Conseil de Développement est obligatoirement mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. Dans le Pays Dolois, seule la Communauté d'agglomération du Grand Dole est concernée par cette obligation.

La loi prévoit, d'une part qu'un Conseil de Développement peut être mis en place dans tous les EPCI qui le souhaitent, d'autre part que des EPCI contigus peuvent décider de créer un Conseil de Développement commun.

Ainsi, compte tenu de la cohérence et du dialogue entre les territoires du nord du département, la Communauté d'agglomération du Grand Dole, les Communautés de communes Jura Nord, de la Plaine Jurassienne et du Val d'Amour ont décidé, par délibérations concordantes, de constituer un Conseil de Développement commun. Ils en ont confié l'animation au Pays Dolois - Pays de Pasteur.

L'objectif principal du Conseil de Développement est la concertation des forces vives du territoire et la participation citoyenne.

Il participe aussi à développer les synergies entre les 4 intercommunalités et à renforcer l'identité du Pays.

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le 19/03/2024



ID : 039-243900560-20240314-DCC2024_03_027-AR

2. Composition

Le Conseil de Développement du Pays Dolois – Pays de Pasteur compte 40 membres, dont 20 femmes et 20 hommes.

La répartition géographique des membres est la suivante :

- 25 de la Communauté d'agglomération du Grand Dole,
- 5 de la Communauté de communes Jura Nord,
- 5 de la Communauté de communes de la Plaine Jurassienne,
- 5 de la Communauté de communes du Val d'Amour.

Les membres sont reconnus pour leurs engagements dans les milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, médicaux, environnementaux et associatifs.

Les fonctions de membre du Conseil de Développement ne sont pas rémunérées. Elles sont incompatibles avec un mandat de conseiller communautaire.

Le Conseil de Développement du Pays Dolois a élu en son sein deux co-Présidents, une femme et un homme. Il s'agit de Mme Nadine BONNEFOY, chef d'entreprise à Dampierre (Jura Nord) et de M. François LAVRUT, Président de la Chambre d'agriculture du Jura (Grand Dole).

Les séances sont publiques

Le Conseil est renouvelé tous les 6 ans, après le renouvellement des conseils communautaires des EPCI.

3. Compétences

Un Conseil de Développement est souvent présenté comme la déclinaison locale du Conseil Économique, Social et Environnemental au niveau national, ou du CESER au niveau régional.

Il est une instance consultative, qui a vocation à créer un dialogue entre les collectivités, les acteurs du territoire et les citoyens.

La consultation du Conseil de Développement est obligatoire sur « l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable. »

Par ailleurs, le Conseil de Développement peut s'auto-saisir, ou être saisi par le Président du Pays Dolois ou un Président d'EPCI, sur un sujet lié au territoire.

Enfin, le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté demande un avis formel du Conseil de Développement sur les projets des territoires susceptibles de bénéficier de son soutien financier dans le cadre de sa politique « Territoires en Action ».

Le secrétariat du Conseil de Développement est assuré par le Pays Dolois - Pays de Pasteur. Les frais liés au fonctionnement, à l'animation, à l'organisation des réunions sont pris en charge par celui-ci.

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le 19/03/2024



ID : 039-243900560-20240314-DCC2024_03_027-AR

4. Réunions

Le Conseil de Développement s'est réuni à 3 reprises en 2023 :

- Séance du 29 Mars 2023

Le Conseil de Développement s'est réuni le 29 Mars 2023 au Centre Hospitalier Louis Pasteur à Dole.

Le directeur de l'hôpital, M. Gilles CHAFFANGE, a présenté l'établissement, ses différents pôles, les différentes coopérations en œuvre avec le CHU de Besançon, les projets médicaux et immobiliers qui représentent un total de 50 millions d'euros.

Cette intervention s'est conclue par une visite virtuelle du futur bloc opératoire, alors en construction à côté de la maternité.

Le Président de la Commission Médicale d'Établissement (CME), chef du service des urgences, M. Sylvain GIBEY, a évoqué la pénurie de médecins et l'enjeu de l'attractivité médicale du territoire.

La séance s'est poursuivie par un débat sur le futur Contrat Local de Santé (CLS). Ce document stratégique, porté par le Pays Dolois, en partenariat avec l'ARS, a vocation à coordonner des actions de l'État, des collectivités locales, des acteurs médicaux et médico-sociaux du territoire dans 4 objectifs :

- Développer l'offre de soins sur le territoire du Pays Dolois,
- Améliorer la coordination des professionnels de santé autour du parcours « patient »,
- Renforcer la prévention et lutter contre les conduites à risque,
- Promouvoir un environnement favorable à la santé.

A l'issue de l'exposé, un temps d'échange avec la salle a permis d'aborder de nombreux sujets, notamment :

- La présence d'un Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) sur le territoire, rattaché au CHS.
- La nécessité de développer l'Hospitalisation À Domicile (HAD).
- L'évolution de la démographie médicale en France et le délai nécessaire pour combler la pénurie de professionnels constatée au plan national.
- L'utilité de faire connaître aux étudiants en médecine la pratique en milieu rural.
- Les faibles marges de manœuvre des membres du Conseil de surveillance de l'Hôpital en cas de désaccord avec les orientations nationales.

- Séance du 10 Juillet 2023

Le Conseil de Développement s'est réuni le 10 Juillet 2023 à la salle des fêtes d'Authume.

Le Président du Pays Dolois, Jean-Marie SERMIER, a présenté la nouvelle politique de soutien aux territoires du Conseil Régional intitulée « Territoires en action ».

Dans ce cadre, des projets de notre territoire pourraient être soutenus jusqu'à 3,33 millions d'euros sur la période 2022-2028.

Pour cela, ils doivent s'inscrire dans l'une des 4 thématiques suivantes :

- « Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique ». Cette thématique doit représenter au moins 30% de l'enveloppe de 3,33 millions d'euros.

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le 19/03/2024



ID : 039-243900560-20240314-DCC2024_03_027-AR

- « Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population ». Cette thématique doit représenter au maximum 50% de l'enveloppe de 3,33 millions d'euros.
- « Faciliter l'accès à la santé pour tous ».
- « Favoriser les mobilités actives du quotidien ».

Pour bénéficier d'une subvention de la Région, un projet doit remplir des écoconditions, avoir fait l'objet d'actions de concertation citoyenne, et recevoir un avis du Conseil de Développement du Pays.

A l'issue de cette présentation, deux premiers projets sont soumis au Conseil :

- Le projet d'accueil de loisirs d'Authume, porté par la Communauté d'agglomération du Grand Dole.
- Le projet de Maison partagée de Chaussin, porté par la Communauté de communes de la Plaine Jurassienne.

Après une visite in situ conduite par le Maire de la commune, Grégory SOLDAYINI, Nathalie JEANNET, vice-Présidente du Grand Dole en charge de l'enfance et de la jeunesse, a présenté le projet.

Les locaux actuels, situés dans le bâtiment de l'école communale, sont petits, vétustes, peu lumineux. Les activités ont lieu sur trois sites différents.

Le nouvel équipement permettra donc d'accueillir un public plus nombreux, dans de meilleures conditions, et de proposer des activités mieux adaptées.

Pour cela, la commune d'Authume met à la disposition du Grand Dole deux parcelles constructibles, situées au cœur du bourg, en contrebas de l'écoquartier en développement, à proximité des écoles, de la salle des fêtes, de l'aire de jeux et du city-stade.

Le Pays Dolois et le Grand Dole espèrent obtenir une subvention de 356.000 euros de la Région au titre du contrat « Territoires en action ».

A l'issue de l'exposé de Nathalie JEANNET, un temps d'échanges a permis d'aborder, notamment :

- Le caractère novateur du bâtiment envisagé.
- La forte attente des personnels scolaires, péri et extrascolaires travaillant sur le site.
- Les avantages de la formule du self-service en restauration scolaire (autonomie des enfants, réduction du bruit dans la salle, diminution du gaspillage alimentaire...).

A l'issue des discussions, les co-Présidents Nadine BONNEFOY et François LAVRUT ont mis aux voix l'avis sur le projet. Celui-ci a été adopté à l'unanimité.

Le second projet étudié concernait la Maison partagée de Chaussin. Il a été présenté par Christian LAGALICE, Président de la Communauté de communes de la Plaine Jurassienne.

Elle comprendra un espace d'accueil des travailleurs solos (indépendants, salariés nomades, personnes en télétravail, étudiants...) qui ne souhaitent/peuvent pas travailler depuis chez eux. Une salle de réunion permettra des rencontres professionnelles. Le conseiller numérique de la Communauté de communes y sera aussi installé.

La Maison partagée facilitera les activités collectives voulues par les habitants (cuisine partagée, loisirs créatifs...). Elle sera connectée aux autres services à la population du

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le 19/03/2024



ID : 039-243900560-20240314-DCC2024_03_027-AR

territoire. Une pièce sera notamment dédiée à la préparation des livraisons des repas à domicile des seniors.

Le Pays Dolais et la CCPJ espèrent obtenir une subvention de 300.000 euros de la Région au titre du contrat « Territoires en action ».

A l'issue de l'exposé de Christian LAGALICE, un d'échange a permis d'aborder, notamment :

- L'intérêt de l'opération pour la vitalité de Chaussin.
- Les nouvelles attentes en termes de loisirs réalisés en commun.
- L'importance du conseiller numérique de la Communauté de communes et les services qu'il rend aux habitants les moins à l'aise avec l'informatique.

A l'issue des discussions, les co-Présidents Nadine BONNEFOY et François LAVRUT ont mis aux voix l'avis sur le projet. Celui-ci a été adopté à l'unanimité.

• Séance du 6 Décembre 2023

Le Conseil de Développement s'est réuni le 6 décembre 2023 à la Mairie d'Ounans.

Dans le cadre de la politique « Territoires en action » de la Région, il était appelé à se prononcer sur le projet de réhabilitation de l'ancien presbytère d'Ounans où la Communauté de communes souhaite aménager une Maison des services.

Celle-ci réunira dans un même lieu :

- La Maison France Services, qui est aujourd'hui à l'étroit à la Mairie.
- Un relais petite enfance, qui sera complété par une salle de matricité pour les tous petits et une bibliothèque d'éveil.
- Des bureaux pour accueillir les permanences des partenaires.
- Le bureau du conseiller numérique.
- Un pôle « jeunesse », avec le bureau de l'animatrice et une grande salle à l'attention des adolescents.

Le projet évite toute construction nouvelle. Il prend le parti de réhabiliter une ancienne bâtisse inoccupée depuis 15 ans. Sa dimension « sobriété foncière » est donc particulièrement soulignée.

Le Pays Dolais et la CCVA espèrent obtenir une subvention de 300.000 euros de la Région au titre du contrat « Territoires en action ».

A l'issue de l'exposé du Président de la Communauté de communes, Etienne ROUGEAX, un temps d'échange a permis d'aborder, notamment :

- La période estivale car Ounans, avec ses deux campings, est la commune la plus dense du Val d'Amour durant l'été. Le Conseil de Développement évoque l'information touristique, le recensement des offres et besoins de logements touristiques, les besoins d'accès à l'internet pendant les congés.
- Le plan de financement du projet de Maison des services.
- L'importance des services publics pour la stabilité voire la progression démographique du territoire.
- La complexification grandissante des démarches administratives, la nécessité d'un accueil cordial et personnalisé dans la future maison, l'importance du maintien d'un lien humain dans les relations entre l'usager et l'administration.
- L'organisation des permanences des partenaires à la Maison des services (CAF, CPAM, Région, Espace Jeunes, CAUE, Pôle Emploi, UDAF, services fiscaux...).

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le 19/03/2024



ID : 039-243900560-20240314-DCC2024_03_027-AR

- La gestion de la confidentialité des dossiers des administrés, par la configuration du lieu, l'agencement des espaces et aussi les engagements déontologiques de chaque partenaire.
- L'ouverture de la future structure au village et aux associations locales.
- Les missions du Conseiller numérique.
- Le fonctionnement du pôle « jeunesse » et les activités proposées aux adolescents.

A l'issue des discussions, le co-Président François LAVRUT a mis aux voix l'avis sur la réhabilitation de l'ancien presbytère d'Ounans. Celui-ci a été adopté à l'unanimité.

La séance du Conseil de Développement s'est poursuivie par une présentation de la politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) du Val d'Amour, par Virginie FATE, 1ère vice-Présidente de la CCVA en charge de l'économie et de l'emploi. La Communauté de communes a initié une démarche originale en milieu rural pour rapprocher l'emploi et les compétences disponibles sur le territoire.

Il s'agit notamment d'anticiper les changements dans les entreprises et leurs besoins en compétences, dans un contexte de taux de chômage bas et d'entreprises se plaçant en sous-activité, faute de main d'œuvre.

5. Perspectives

Au cours des prochains mois, le Conseil de Développement du Pays Dolois sera amené à participer à de nouvelles réflexions, en particulier dans les domaines de la santé mentale et de la préservation de la ressource en eau.

Il continuera à étudier les projets portés par les communautés d'agglomération et de communes souhaitant bénéficier du soutien financier de la Région au titre de la politique « Territoires en action » (parc urbain de Dole...).

Pour aller plus loin

Le secrétariat du Pays Dolois tient à la disposition des élus communautaires les documents suivants :

- Le règlement intérieur et la charte d'engagement du Conseil de Développement
- Les procès-verbaux des séances du Conseil de Développement
- Les avis adoptés

L'Assemblée Générale du Pays, après en avoir délibéré :

- Approuve le rapport d'activité du Conseil de Développement pour l'année 2023

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 11 – Abstention : 0 – Contre : 0

Fait à Dole,
Le 13 Février 2024

Le Président :



Jean-Marie SERMIER

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le 19/03/2024



ID : 039-243900560-20240314-DCC2024_03_027-AR